

**ANNULATION DE L'AUTORISATION DE DECLARATION PREALABLE –
LOTISSEMENTS ET AUTRES DIVISIONS FONCIERS NON SOUMIS A PERMIS
D'AMENAGER DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE L'AUTORISATION ANNULEE		référence dossier
Demande déposée le : 04/07/2022		N° DP 78362 22 00048
Par :	Cabinet ABELLO Pour Madame Bernadette ROLANDO	
Demeurant à :	3 Place Saint Maclou 78200 MANTES-LA-JOLIE	
Pour :	Division en 4 lots, dont 3 à bâtir	
Sur un terrain sis à :	Route de Guerville 78711 Mantès-la-Ville AH 295	

Le Maire de MANTES-LA-VILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

UR.
2022/526

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. et R.421-4 et suivants et L.424-5,

Vu l'arrêté n° UR 2022/387 de déclaration préalable n° 078 362 22 00048, accordant le lotissement, en date du 13/06/2022,

Vu la demande d'annulation du Déclaration préalable - Lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager déposée par le Cabinet ABELLO, mandataire de Madame Bernadette ROLANDO, en date du 04/07/2022, reçue en mairie le 04/07/2022,

ARRETE

Article 1 : La présente Déclaration préalable - Lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager est **ANNULEE**.

Article 2 : La présente décision est notifiée au demandeur par envoi électronique et dépôt sur le PLA'TAU.

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme elle est publiée par voie d'affichage à la Mairie, dans les huit jours de sa notification pendant une durée de deux mois et est archivée à la Mairie.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L. 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Toutes autorités administratives, les Agents de la Force Publique compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Mantes la Ville, le 15/07/2022

Le Maire,



Certifié exécutoire après envoi au
contrôle de légalité le : 22/07/2022

Et notification le : 16/07/2022
Et publication le : 19/07/2022

Le Maire,

Sami DAMERGY



De: bruno.leblond@abellogeometre.fr
Envoyé: lundi 4 juillet 2022 17:11
À: HERON Isabelle
Objet: CU + DP ROLANDO

Madame HERON,
Suite à notre entretien
Concernant le projet de division du terrain des Consorts ROLANDO, Route de GUERVILLE ,
Je vous confirme que nous annulons les demandes précédemment déposées :
CUb n°783622200148
CUb n°783622200149
CUb n°783622200150
DP n°783622200048

De nouvelles demandes seront déposées sur le GNAU, cette semaine.

Cordialement,

Bruno LEBLOND

Cabinet ABELLO Olivier

GÉOMÈTRE-EXPERT-FONCIER D.P.L.G.

Membre de l'Ordre N° 5456

3, place Saint Maclou
78200 MANTES-LA-JOLIE
tel: 01.30.33.41.78

17, rue de l'église
78520 LIMAY
tel: 01.34.77.09.81

cabinet.abello@orange.fr

